



” Alternances du futur du subjonctif en castillan médiéval : rupture de concordance ? ”

Marta López Izquierdo

► To cite this version:

Marta López Izquierdo. ” Alternances du futur du subjonctif en castillan médiéval : rupture de concordance ? ”. Luquet, Gilles. La concordance des temps. Moyen Âge et Époque Moderne., Presses Sorbonne Nouvelle, pp.33 - 43 2008. hal-01711039

HAL Id: hal-01711039

<https://hal.science/hal-01711039>

Submitted on 8 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La concordance des temps. Moyen Âge et Époque moderne

Cet ouvrage s'intéresse à la question de la concordance des temps dans des discours qui, par delà leur diversité typologique (discours grammatical, historiographique ou littéraire), ont en commun de porter sur une matière dont les rapports au temps donnent lieu à des agencements assez souvent discordants. Quelles sont ces « discordances » ? Que signifient-elles ? Est-il possible de les théoriser et de quelle façon ? Ce volume interdisciplinaire réunit des contributions de chercheurs en linguistique et en littérature hispaniques venus de différentes universités françaises et étrangères. Il est issu d'un colloque tenu en mai 2008 dans les murs du Colegio de España et organisé conjointement par le Séminaire d'Études Médiévales Hispaniques de Paris Sorbonne (CLEA, EA 4083), le Séminaire Interdisciplinaire de Recherches sur l'Espagne Médiévale (GDR 2378, CNRS) et le Groupe d'Études et de Recherches en Linguistique Hispanique de la Sorbonne nouvelle – Paris 3 (EA 170).

Gilles Luquet est professeur de linguistique hispanique à l'université Sorbonne nouvelle – Paris 3 et responsable de l'équipe d'accueil « Langues romanes : acquisition linguistique, didactique ».



ISBN 978-2-87854-468-8

19 €

Gilles Luquet (éd.)
avec la collaboration
de Virginie Dumanoir et Gabriel Le Tallec

La concordance des temps



Moyen Âge
et Époque moderne

Presses
Sorbonne
NOUVELLE

Alternances du futur du subjonctif en castillan médiéval : ruptures de concordance ?

Resumen

Este trabajo explora el posible abanico de variación del futuro de subjuntivo con otras formas verbales en castellano medieval, a partir del estudio del texto de las *Flores de Derecho* de Jacobo de Junta, en la edición de Jean Roudil, que presenta de manera yuxtalineal los dieciocho manuscritos castellanos que se han conservado de la obra. La alternancia observable entre *cantare* y *cantase*, *canto*, *cante* y *canté* da lugar a aparentes discordancias de tiempos que responden sin embargo a una determinada lógica discursiva.

Deux textes de la deuxième moitié du XIII^e siècle, la *Segunda Partida*, d'Alphonse X le Sage, et les *Flores de Derecho*, de Jacobo de Junta, nous fournissent des exemples de ce qu'on pourrait considérer, à première vue, comme des ruptures de la concordance verbale. Il s'agit de phrases dans lesquelles le subjonctif futur est en alternance avec le subjonctif imparfait dans des contextes dans lesquels on pourrait s'attendre à l'un mais pas à l'autre. Ainsi dans :

- (1) E en cada vna de lasleyes deste titulo diremos el pro que yaze en esto quando bien lo **fiziere**. E otrosi el daño quando non lo **fiziesse** assi (SP, Título II, preámbulo)
- (2) E porende conuiene en todas guisas que los Reyes teman a Dios, ca si le non **temieren**, non le conoscerian ni le aurian amor verdadero (SP, Título II, ley 3)

Alternances du futur du subjonctif en castillan médiéval : ruptures de concordance ?

Resumen

Este trabajo explora el posible abanico de variación del futuro de subjuntivo con otras formas verbales en castellano medieval, a partir del estudio del texto de las *Flores de Derecho* de Jacobo de Junta, en la edición de Jean Roudil, que presenta de manera yuxtalineal los dieciocho manuscritos castellanos que se han conservado de la obra. La alternancia observable entre *cantare* y *cantase*, *canto*, *cante* y *canté* da lugar a aparentes discordancias de tiempos que responden sin embargo a una determinada lógica discursiva.

Deux textes de la deuxième moitié du XIII^e siècle, la *Segunda Partida*, d'Alphonse X le Sage, et les *Flores de Derecho*, de Jacobo de Junta, nous fournissent des exemples de ce qu'on pourrait considérer, à première vue, comme des ruptures de la concordance verbale. Il s'agit de phrases dans lesquelles le subjonctif futur est en alternance avec le subjonctif imparfait dans des contextes dans lesquels on pourrait s'attendre à l'un mais pas à l'autre. Ainsi dans :

- (1) E en cada vna de lasleyes deste titulo diremos el pro que yaze en esto quando bien lo **fiziere**. E otrosi el daño quando non lo **fiziesse** assi (SP, Título II, preámbulo)
- (2) E porende conuiene en todas guisas que los Reyes teman a Dios, ca si le non **temieren**, non le conoscerian ni le aurian amor verdadero (SP, Título II, ley 3)

Dans le premier exemple, le subjonctif futur de la subordonnée temporelle introduite par *quando* sous la dépendance du verbe principal au présent de l'indicatif, *yaze*, respecte la concordance temporelle. En revanche, la deuxième subordonnée temporelle, placée également dans une perspective de présent, porte un verbe au subjonctif imparfait. Le cas opposé est illustré par (2) où l'apodose avec un conditionnel (*conoscerian*) semble être en rupture de concordance avec la protase, dont le verbe, *temieren*, est au subjonctif futur et non au subjonctif imparfait.

De tels exemples nous ont conduites à nous interroger sur ce qu'était le spectre possible de variation du futur du subjonctif avec d'autres formes verbales en castillan médiéval. Pour cette étude, nous avons retenu comme corpus le texte des *Flores de Derecho* dans ses différents manuscrits. Dans cette œuvre se produit une alternance entre *cantare* et *cantase*, *canto*, *cante* et *canté*, et ce sur un double plan : d'un côté syntagmatique, quand le futur du subjonctif et l'autre forme avec laquelle il est en alternance se trouvent dans la même phrase ou dans le même type de phrase, à l'intérieur d'un même manuscrit – comme dans le cas de l'exemple (1) *supra* – ; d'autre part, sur un plan paradigmatique, dans les cas où le futur du subjonctif est remplacé par une autre forme verbale dans un manuscrit différent :

(3) Título de los hermanos · ley · prima · Quando el hermano quier **aplaçar** ·
o **acusar** a otro su hermano (FD-ESa, 3. 320)

(4) Título de los hermanos / Quando el hermano **quisiere aplazar o acusar** a
otro su hermano (FD- TO, 3. 320)

L'étude de ces alternances devrait permettre de mieux cerner les relations que le subjonctif futur entretenait avec les autres temps du subjonctif et de l'indicatif à une époque où il était pleinement opérationnel dans le système verbal¹.

1. Rappelons que plusieurs aspects de l'histoire de *cantare* sont encore assez débattus. Ainsi, la question de l'origine de cette forme, qui remonterait soit au latin *cantarem* (subjonctif imparfait), soit à *cantauerim* (subjonctif parfait), soit à *cantauero* (futur parfait de l'indicatif). L'hypothèse la mieux acceptée dans les études de grammaire historique de l'espagnol est celle qui fait dériver *cantare* en même temps de *cantauerim* et *cantauero* (voir López Rivera, 1994 : 18 pour un état de la question). Cependant, d'autres travaux considèrent *cantauero* comme l'unique origine de *cantare*. Ainsi, celui de Adelino Álvarez Rodríguez (2001) à partir de l'étude des emplois tardifs du futur parfait de l'indicatif. Quant au contenu aspectuel du subjonctif futur, Alexandre Veiga (1989) considère que *cantare* n'exprime plus l'antériorité (« anterioridad primaria ») du *perfectum* latin. Plus récemment (2006), il parle d'un réajustement de cette forme qui, malgré son appartenance au parfait latin, se déplace vers les contenus temporels de présent-futur. Selon Gilles Luquet (2004 : 120-121), *cantare* exprime, comme *cante*, le temps de présent-futur et l'inactualité par son appartenance au mode subjonctif. En revanche, d'après lui, cette forme est perfective puisque *cantare* « conlleva la representación de un acontecimiento concebido invariablemente en la anterioridad de otro » (2004 : 120). C'est-à-dire, il s'agit d'une forme avec un « double paramétrage », car elle renvoie à un espace temporel de type « présent-futur » (paramètre 1) et en même temps

CORPUS ET DONNÉES

Le texte des *Flores de Derecho* fut composé dans la deuxième moitié du XIII^e siècle par Jacobo de Junta, jurisconsulte de la cour castillane d'Alphonse X. Il s'agit d'un traité destiné au roi à sa propre demande, dans lequel l'auteur décrit des aspects concernant les procès et oriente le roi sur la façon dont il doit se comporter dans sa fonction de juge.

L'intérêt de ce texte pour notre objet de recherche est double : d'une part, dans le discours législatif les normes s'expriment par le moyen d'hypothèses qui associent un fait supposé à une conséquence légale ($p \rightarrow q$). De ce fait, ce sont les phrases conditionnelles et les relatives hypothétiques qui sont les plus fréquentes, justement les contextes syntaxiques de prédilection pour l'emploi du futur du subjonctif. D'autre part, on dispose d'une édition exceptionnelle de ce texte, réalisée par Jean Roudil (2000)². Cette édition se compose de trois tomes, dont le premier, en six volumes, constitue une édition juxtalinéaire qui montre parallèlement les différentes lectures des dix-huit manuscrits castillans conservés de l'œuvre (qui vont du XIII^e siècle à la fin du XV^e³). Une double lecture de l'édition, horizontale et verticale, est possible, ce qui nous permet en l'occurrence d'observer de façon systématique les alternances que *cantare* présente dans le texte, en même temps sur l'axe syntagmatique et paradigmatique. Ainsi, le futur du subjonctif dans l'exemple (5), selon le manuscrit d'Oxford, présente d'importantes variations paradigmatiques dans l'édition juxtalinéaire pour la subordonnée temporelle introduite par *quando*. En revanche, aucune variation temporelle n'est attestée pour le verbe de la protase conditionnelle de ce même exemple. D'un point de vue syntagmatique, par ailleurs, l'édition de Roudil permet d'observer les possibles relations entre le temps et le mode du verbe principal (*podra / pueda / podría*) et les alternances de la subordonnée temporelle.

à la « anterioridad de otro acontecimiento, localizado en dicho espacio » (paramètre 2). Ceci expliquerait, selon cet auteur, son instabilité d'abord et sa disparition après.

2. L'édition juxtalinéaire à proprement parler occupe les volumes 2 à 5B du tome I, déjà paru. Les tomes II (édition raisonnée des manuscrits OX, MAe et LI) et III (*Traité de la variation. Des signes*) sont en cours de publication.

3. Voir pour la description détaillée des différents « actes d'écriture » (comme Roudil se plaît à les appeler) le volume 1. Il s'agit d'une présentation provisoire fondée sur les données de BOOST (the Bibliography of Old Spanish Texts).

(5) porque se mester los ouier non los podra auer quando los quisier (FD-OX, 5, 224)⁴

OX	ouier	podra	quisier
RA	ouier	puedan	quisiesse
ESa	ouiere	podra	quisiere
MAa	ouiere	podrie	quisiere
ESb	ouiere	podra	quisiere
ESc	ouiere	pueda	quisiere
MAB	oujere	podria	qujssiesse
MAC	ouyere	podra	quisiere
MAd			
TO	oujere	podrje	quisiese
ESd			
ESe	ouier	podra	quisier
WA	ouiere	podria	quisiere
SA			
RE	ouiere	podra	quisiere
ESf	oujere	podra	quisiere
HC	ouier	pueda	quisier
VA	ouiere	podra	quisiere

Un exemple comme le précédent donne une idée d'à quel point l'édition utilisée peut fournir des variantes d'une même forme et des variantes dans l'association des formes. Les multiples combinaisons observables dans (5) créent d'emblée une image mouvante de la corrélation des formes verbales : si la séquence *ouiere – podra – quisiere* est la plus fréquente (8 occurrences sur un total de 15), nous voyons qu'au moins quatre autres schémas sont possibles (*ouiere – podria – quisiere* ; *ouiere – podria – quisiese* ; *ouiere – pueda – quisiere* et *ouiere – pueda – quisiese*) avec des différences sémantiques sensibles, en ce qui concerne notamment la variation dans le mode du verbe principal. Pour essayer de cerner le fonctionnement du subjonctif futur dans une édition aussi polyphonique, nous avons identifié tous les cas où il apparaissait dans l'un des manuscrits au moins et nous avons systématiquement relevé les alternances avec d'autres formes. Le tableau 1 montre les occurrences de la forme *cantare* seule ou en alternance dans les différents types de propositions où on la retrouve dans l'édition des *Flores de Derecho*.

4. Pour des raisons typographiques, nous omettons certains signes graphiques utilisés par Jean Roudil pour la transcription des FD.

Tableau 1. Nombre total d'occurrences de *cantare* dans les *Flores de Derecho*

	<i>cantare</i>	<i>cantare</i> / <i>cantase</i>	<i>cantare</i> / <i>cante</i>	<i>cantare</i> / <i>canta</i>	<i>cantare</i> / <i>canté</i>	plusieurs alternances	TOTAL
conditionnelle	96	21	1	28	14	11	171
relative	31	6	2	12	16	4	71
temporelle	25	6	3	6	5	3	48
complétive	2	1	1	1	-	1	6
comparative	4	-	-	1	1	-	6
modale	2	-	1	-	1	1	5
concessive	1	-	1	-	-	1	3
TOTAL	161	34	9	48	37	21	310

ALTERNANCE CANTE / CANTARE

Pour nombre d'auteurs, dont Veiga (1989 et 2006) ou López Rivera (1994), *cantare* et *cante* sont sémantiquement équivalents, mais ils se différencient par leur distribution syntaxique. Ainsi, López Rivera écrit :

Cante et *cantare* répondent aux mêmes contenus aspectuels, temporels et modaux. Ils diffèrent, en revanche, dans leur distribution syntaxique ; *cante* ne souffre aucune restriction d'emploi, il apparaît aussi bien dans les propositions indépendantes que dans les subordonnées ; *cantare* se limite, au contraire, aux propositions subordonnées (et pas dans n'importe quel type). (1994 : 116, notre traduction)⁵

Veiga (2006 : 144-145) exprime des propos similaires à ce sujet :

Les formes *cante* et *cantare* coïncidaient ainsi en espagnol ancien, dans leur valeur modale comme formes subonctives et comme formes de non-irréalité, de même que dans la valeur temporelle qu'elles exprimaient. Leur comportement syntaxique, en revanche [...] était très différent. (notre traduction)⁶

5. « *Cante* y *cantare* responden a los mismos contenidos aspectuales, temporales y modales. Difieren, en cambio, en su distribución sintáctica; *cante* no sufre ninguna restricción de aparición, se documenta por igual en oraciones independientes y subordinadas; *cantare* se reduce, por el contrario, a comparecer en oraciones subordinadas (y no en todos los tipos). »

6. « Las formas *cante* y *cantare* coincidían en el antiguo español, pues, en su valor modal como formas de subjuntivo y como formas de no irrealidad, así como en el valor temporal por ambas expresado. Muy diferente era, en cambio, [...] su comportamiento sintáctico. »

L'étude de López Rivera (1994) sur un corpus d'un millier d'occurrences allant du XIII^e au XVI^e siècle montre que *cantare* ne pouvait s'employer que dans les subordonnées des types suivants :

conditionnelles	42,3 %
relatives	39,3 %
temporelles	14,06 %
modales	1,6 %
locatives	1,7 %
concessives ⁷	0,5 %

Comme le montre le tableau 1, nous avons constaté que dans les *Flores de Derecho* les contextes syntaxiques d'apparition de *cantare* correspondent à ceux décrits dans la bibliographie. De même, l'alternance *cante* / *cantare* est très peu représentée : ces deux formes conservent dans le texte étudié la distribution syntaxique presque complémentaire signalée par les études mentionnées.

ALTERNANCE CANTARE / CANTASE

Veiga (2006) s'occupe de l'alternance *cantare* / *cantase* dans les phrases conditionnelles. Il considère qu'il s'agit de « constructions hybrides » (« esquemas híbridos »), suivant ce que Keniston appelle « mixed conditions » dans lesquelles « the point of view of the speaker or writer changes during the expression of the sentence, shifting from more vivid to less vivid, or from less vivid to more vivid » (Keniston 1937 : 413). Keniston explique plus loin : « While in the strictest sense such combinations are illogical, they are nevertheless a perfectly natural linguistic phenomenon, particularly in speech, where the improvised character of discourse leads to sudden shifts in point of view » (1937 : 418).

Les exemples (6) – (7) présenteraient une rupture de concordance, explicable à partir d'un changement de focalisation de l'événement de la part du locuteur :

- (6) Si tuviera, daría
(7) Si tuviese, daré

Dans leur étude sur les conditionnelles au Moyen Âge, Guillermo Rojo et Emilio Montero (1983) trouvent des exemples de structures hybrides avec subjonctif imparfait dans la protase et indicatif présent ou futur dans l'apodose : les phrases du type *si tuviese, doy* ou *si tuviese, daré* atteignent des occurrences significatives (> 10%) entre 1250-1325.

7. Autres (cas isolés) : complétives (2 exemples), comparative de mode (1 exemple).

Rafael Cano Aguilar, de son côté, mentionnait brièvement l'alternance *cantare* / *cantase* dans son manuel de 1988 :

Le temps appelé futur du subjonctif ne se distinguait pas clairement des autres temps de ce mode : comme eux, il signifiait « hypothèse », « possibilité » ou « éventualité », référées au futur, mais aussi au présent, ce qui le faisait coïncider partiellement avec le présent ; dans les contextes où s'intensifiait la nuance d'« hypothèse » (dans les structures conditionnelles, par exemple) il pouvait être remplacé par l'imparfait. (1988 : 164, notre traduction)⁸

Dans une série de travaux consacrés récemment aux conditionnelles en espagnol médiéval, Cano Aguilar apporte de nouveaux éléments sur l'alternance *cantare* / *cantase*. Il constate que le subjonctif imparfait, *cantase*, employé dans les protases des conditionnelles, ne s'emploie pas uniquement pour exprimer des conditions irréelles, mais qu'il peut évoquer un *continuum* d'hypothèses allant de la probabilité à l'impossibilité. À partir de l'étude d'un corpus d'ouvrages appartenant à des genres différents, il souligne le comportement particulier des conditionnelles dans la *Première Partie* d'Alphonse X, où l'alternance *cantare* / *cantase* dans les protases est plus fréquente qu'ailleurs. Il précise :

il arrive que la protase en *-se* alterne avec d'autres en *-re*, même au présent de l'indicatif, ou qu'elle apparaissent dans un contexte où on trouve d'autres types de conditionnelles [...] il est fréquent de voir alterner des lois dont la casuistique s'exprime au présent et des lois dans lesquelles il est fait usage de *-se*. (2008b : 222, notre traduction)⁹

Et à propos de la construction *si tuviese, doy*, Cano explique dans ce même article :

Il faut remarquer la combinaison de *-se* avec le présent de l'indicatif dans l'apodose [...]. Dans la seule *Primera partida* cette combinaison est non seulement attestée, mais elle représente la majorité des cas (17 occurrences : 60,71 %), en accord avec ce que l'on trouve dans cette œuvre en dehors de ce type de discours. (2008b : 215, notre traduction)¹⁰

8. « El llamado futuro de subjuntivo no se distinguía con claridad de los otros tiempos de este modo: como ellos, indicaba 'hipótesis', 'posibilidad' o 'eventualidad', referidas al futuro, pero también al presente, por lo que se cruzaba con el presente; en contextos donde el matiz de 'hipótesis' se intensificaba (p. ej. en las estructuras condicionales), podía sustituirse por el imperfecto. »

9. « puede ocurrir que la prótasis con *-se* alterne con otras en *-re*, incluso en presente de indicativo, o se inserte en un entorno donde están presentes esos otros tipos condicionales [...] es habitual que vayan alternando leyes cuya casuística se expresa con *-re* con leyes en que se use *-se*. »

10. « es notable la combinación de *-se* con presente de indicativo en la apódosis [...]. Sólo en la *Primera partida* dicha combinación alcanza no sólo presencia, sino la mayoría de casos (17 apa-

Dans certains passages des *Flores de Derecho*, ainsi que dans la *Segunda Partida*, nous avons observé une triple variation entre les formes *canta / cantare / cantase* qui permet d'introduire une gradation dans l'expression de l'hypothèse (représentée dans le schéma 1) :

(8) si el demandador **demanda** aquella cosa por suya quier sea mueble quier rayz · et la cosa **apareciere** deue seer metido en tenencia d'ella (FD-OX, 4.298)

(9) Deue se otrosi trabajar en buena manera de ayuntar algun tesoro, de que se pueda acorrer, quando algun grande fecho **fiziere**, e se le **descobriesse** a so ora, por que lo pudiesse mas ligeramente acometer, e acabar (SP, Título I, ley 4)

(10) Otrosi en seyendo e en caualgando, e otro tal quando **comiere**, o **beuiere**, e otrosi en su yazer: e aun quando **dixesse** alguna razon (SP, Título V, ley 4)

Schéma 1. Gradation dans l'expression de l'hypothèse

+ probable		- probable
indic. prés. / subj. futur	subj. futur	subj. imparfait

Lorsque plusieurs hypothèses sont exprimées dans un même énoncé, on peut observer une gradation qui s'effectue généralement dans la même direction (du plus au moins probable) :

1 ^{re} hypothèse	2 ^e hypothèse
indicatif présent →	indicatif présent ou subjonctif futur
subjonctif futur →	subjonctif futur ou subjonctif imparfait (mais non à l'indicatif présent)
subjonctif imparfait →	subjonctif imparfait (mais non à l'indicatif présent ou au subjonctif futur)

riciones: 60,71 %), en congruencia con lo que ocurre en esta obra también fuera de tal tipo de discurso. »

ALTERNANCE CANTARE / CANTÉ

L'étude du texte de Jacobo de Junta a permis aussi d'observer une alternance qui n'est pas décrite dans les travaux consacrés au subjonctif futur. Il s'agit de la variation entre *cantare* et *canté*, telle qu'elle est illustrée dans les exemples suivants :

(11) Si algun sieruo **fuer** mayordomo de su sennor e el sennor **mando** a su muerte a su heredero quel aforrasse (...) puede-l demandar en iuyzio que reciba la cuenta (FD-OX, 4, 69-ss)

(12) pues que ambas las partes assi **iuraren** deuedes les dar plazos conuenibles a que prouen aquello que **prometieron** que de prouar (FD-OX, 5, 115-ss)

OX	iuraren	prometieron
RA	juraren	prometiron
ESa	iuraren	prometioron
MAa	iuraren	prometieron
ESb	iuraren	prometieron
ESc	ouieren iurado	prometieron
MAb	iuraren	prometieron
MAc	iuran	prometieron
MAd		
TO	iuraren	prometiere
ESd		
ESe	iuraren	prometiron
WA	iuraren	prometieren
SA		
RE	iuraren	juraron
ESf	iuraren	prometieron
HC	iuraren	prometieron
VA	iuraren	prometio

L'exemple (11) montre une alternance syntagmatique entre le subjonctif futur (*fuer*) et le passé simple (*mando*) dans deux protases coordonnées dépendantes d'un même verbe principal au présent de l'indicatif (*puede-l demandar*).

Dans l'exemple (12), l'on peut constater une alternance paradigmatique entre le verbe de la relative au passé simple (*prometieron / prometio*) dans la plupart des manuscrits et le subjonctif futur (*prometiere / prometieren*) dans les manuscrits TO et WA.

L'exemple (13) présente un nouveau cas d'alternance paradigmatique entre *pusierdes / pusiestes* :

(13) Et si a este plazo que-l pusierdes aun non uenier deue seer aplazado fata... (FD-OX, 4, 449)

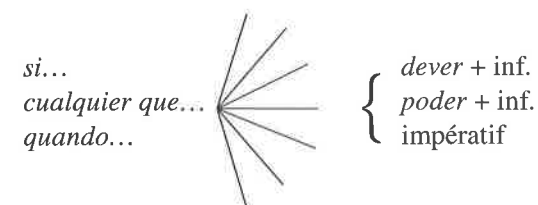
OX	pusierdes
RA	posiestes
ESa	pusiestes
MAa	pusiestes
ESb	pusiestes
ESc	pusiestes
MAB	pusiertes
MAC	pusiestes
MAd	
TO	pusiestes
ESd	posierdes
ESe	posierdes
WA	
SA	
RE	posistes
ESf	posistes
HC	pusiestes
VA	pusieredes

Nous reproduisons un passage plus long dans (14), qui permet de mieux apprécier la manière dont cette alternance intervient dans le discours :

(14) Pues que las prouas iuraren assi como sobredicho es el que las ouier de recebir deuelas preguntar e examinar cada un testigo por ssi assi que non sea delante ninguna de las partes nin pueda oyr lo que dixieren las prouas Primeramiente deuelas preguntar que saben d'aquel fecho sobre que son aduchas e si dixieren que saben algo d'el preguntadas como saben si por oydas si por uistas otrossi por creencia e despues preguntaldas del anno e del dia e del lugar e deuen seer escriptas todas las parabras que dixieren las prouas assi como fueren dichas Et si por auentura erro la proua en su testimonio diziendo o non diziendo puedelo emendar ante que uaya fazer otras cosas o que se parta del lugar Otrossi si dixier alguna palabra escura o dubdosa puedela declarr en esla misma razon Mas desque la testimonia comenzar adezir su testimonio non deue fablar con ninguna de las partes fata que la aya acabada nin el que la recebir non ge deue consentir (FD-OX, 5/A, 300-ss)

Ce passage présente, comme souvent dans *FD*, une série d'hypothèses portant sur l'avenir, exprimés par le futur du subjonctif dans les subordonnées et un verbe modal (*poder*, *dever*) à l'indicatif présent dans la principale. Le prétérit (*erro*) se place également à l'intérieur d'une subordonnée exprimant l'hypothèse au futur.

Nous pensons que cette alternance révèle le processus de construction du discours à l'œuvre dans *FD*. Ce processus concerne deux niveaux : un niveau micro-discursif, fixe, où sont reliés un cas de figure et une conséquence légale :



Il s'agit ici d'une structure binaire où le premier terme introduit une unité indéterminée, de type général, et le deuxième une conséquence fortement déterminée.

À un niveau supérieur (macro-discursif), le texte révèle une double focalisation de l'enchaînement discursif : d'un côté, les unités binaires du niveau micro-discursif se succèdent pour envisager toutes les possibilités et leurs conséquences. De l'autre, les hypothèses de futur, au fur et à mesure qu'elles sont verbalisées dans le discours, acquièrent un statut nouveau : de réalisables elles deviennent réalisées et peuvent désormais être reprises par un prétérit. Autrement dit, à l'intérieur d'un temps futur où certains cas de figure peuvent se présenter, l'énonciateur opère une réorganisation chronologique et modale des hypothèses qui permet le passage du subjonctif futur à l'indicatif passé.

L'étude de ces trois cas d'alternances montre que la concordance verbale est un principe d'organisation syntaxique à travers lequel l'énonciateur exprime la cohérence et la cohésion de son discours. La concordance grammaticale est mise en œuvre lorsque l'énonciateur porte un regard unitaire sur les événements reliés à l'intérieur d'une phrase (et entre les différentes phrases reliées les unes aux autres). En revanche, il peut modifier son regard sur les événements, à l'intérieur d'un texte mais aussi d'une phrase. Dans les *Flores de Derecho*, la modalité de discours hypothétique portant sur le présent ou le futur accepte un degré de réalisation modulable (d'où les alternances *canto / cantare / cantase*). Par ailleurs, cette modalité de discours hypothétique se superpose à une modalité narrative, où s'enchaînent les différents cas de figure. Leur manifestation discursive leur permet d'apparaître comme réels, même s'ils évoquent toujours des faits hypothétiques (d'où le remplacement de *cantare* par *cantó*). Ces différentes alternances s'expliquent alors par une cohérence pragmatique, textuelle, qui peut entrer en conflit avec la concordance grammaticale et provoquer ainsi des discordances apparentes.

Mónica CASTILLO LLUCH et Marta LÓPEZ IZQUIERDO
Université de Strasbourg et Université Paris 8

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Corpus

La tradition d'écriture des Flores de Derecho, Roudil, Jean (éd.), Paris, *Annexes des Cahiers de Linguistique Hispanique Médiévale*, vol. 13 (t. I, vols. 1-5, 2000-). [FD]

La Segunda Partida, éd. de Gregorio López, Salamanca, 1555. [SP]

Travaux cités

ÁLVAREZ RODRÍGUEZ, A., 2001, *El futuro de subjuntivo del latín al romance*, Málaga, Universidad de Málaga.

CANO AGUILAR, R., 1988, *El español a través de los tiempos*, Madrid, Arco/Libros.

CANO AGUILAR, R., 2007, « Irrealidad, probabilidad y discurso referido en las condicionales con -se en castellano medieval (s. XIV) », *Studia Romanistica*, n° 7, p. 33-44.

CANO AGUILAR, R., 2008a, « Sobre la realidad de las condicionales “irreales” en castellano medieval », in Company Company, C., Moreno de Alba, J. G. (éds.), *Actas del VII Congreso Internacional de Historia de la Lengua Española*, I, Madrid, Arco/Libros, p. 449-465.

CANO AGUILAR, R., 2008b, « Sobre la “irrealidad” de las condicionales en -se en castellano medieval (siglo XIII) », in Stark, E., Schmidt-Riese, R., Stoll, E. (éds.), *Romanische Syntax im Wandel*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, p. 211-224.

CANO AGUILAR, R., (à paraître), « Condicionales en indicativo en castellano (siglo XV) », in *Homenaje a Humberto López Morales*, Sevilla, Universidad de Sevilla.

KENISTON, H., 1937, *Spanish Syntax List*, New York, Holt Rimchard and Winston.

LÓPEZ RIVERA, J. J., 1994, *El futuro de subjuntivo en castellano medieval*, *Verba*, Anexo 38.

LUQUET, G., 2004, *La teoría de los modos en la descripción del verbo español*, Madrid, Arco/Libros.

ROJO, G., MONTERO, E., 1983, *La evolución de los esquemas condicionales (potenciales e irreales) desde el «Poema del Cid» hasta 1400*, Santiago de Compostela, Universidad de Santiago de Compostela.

VEIGA, A., 1989, « La sustitución del futuro de subjuntivo en la diacronía del verbo español », *Verba*, n° 16, p. 257-338.

VEIGA, A., 2006, « Las formas verbales subjuntivas. Su reorganización modo-temporal », in Company Company, C., *Sintaxis histórica de la lengua española. Primera parte: La frase verbal*, México, Universidad Nacional Autónoma de México, Fondo de Cultura Económica, 2006, p. 95-240.

Dans le premier exemple, le subjonctif futur de la subordonnée temporelle introduite par *quando* sous la dépendance du verbe principal au présent de l'indicatif, *yaze*, respecte la concordance temporelle. En revanche, la deuxième subordonnée temporelle, placée également dans une perspective de présent, porte un verbe au subjonctif imparfait. Le cas opposé est illustré par (2) où l'apodose avec un conditionnel (*conoscerian*) semble être en rupture de concordance avec la protase, dont le verbe, *temieren*, est au subjonctif futur et non au subjonctif imparfait.

De tels exemples nous ont conduites à nous interroger sur ce qu'était le spectre possible de variation du futur du subjonctif avec d'autres formes verbales en castillan médiéval. Pour cette étude, nous avons retenu comme corpus le texte des *Flores de Derecho* dans ses différents manuscrits. Dans cette œuvre se produit une alternance entre *cantare* et *cantase*, *canto*, *cante* et *canté*, et ce sur un double plan : d'un côté syntagmatique, quand le futur du subjonctif et l'autre forme avec laquelle il est en alternance se trouvent dans la même phrase ou dans le même type de phrase, à l'intérieur d'un même manuscrit – comme dans le cas de l'exemple (1) *supra* – ; d'autre part, sur un plan paradigmatique, dans les cas où le futur du subjonctif est remplacé par une autre forme verbale dans un manuscrit différent :

(3) Título de los hermanos · ley · prima · Quando el hermano quier **aplaçar** ·
o **acusar** a otro su hermano (FD-ESa, 3. 320)

(4) Título de los hermanos / Quando el hermano **quisiere aplazar o acusar** a
otro su hermano (FD- TO, 3. 320)

L'étude de ces alternances devrait permettre de mieux cerner les relations que le subjonctif futur entretenait avec les autres temps du subjonctif et de l'indicatif à une époque où il était pleinement opérationnel dans le système verbal¹.

1. Rappelons que plusieurs aspects de l'histoire de *cantare* sont encore assez débattus. Ainsi, la question de l'origine de cette forme, qui remonterait soit au latin *cantarem* (subjonctif imparfait), soit à *cantauerim* (subjonctif parfait), soit à *cantauero* (futur parfait de l'indicatif). L'hypothèse la mieux acceptée dans les études de grammaire historique de l'espagnol est celle qui fait dériver *cantare* en même temps de *cantauerim* et *cantauero* (voir López Rivera, 1994 : 18 pour un état de la question). Cependant, d'autres travaux considèrent *cantauero* comme l'unique origine de *cantare*. Ainsi, celui de Adelino Álvarez Rodríguez (2001) à partir de l'étude des emplois tardifs du futur parfait de l'indicatif. Quant au contenu aspectuel du subjonctif futur, Alexandre Veiga (1989) considère que *cantare* n'exprime plus l'antériorité (« anterioridad primaria ») du *perfectum* latin. Plus récemment (2006), il parle d'un réajustement de cette forme qui, malgré son appartenance au parfait latin, se déplace vers les contenus temporels de présent-futur. Selon Gilles Luquet (2004 : 120-121), *cantare* exprime, comme *cante*, le temps de présent-futur et l'inactualité par son appartenance au mode subjonctif. En revanche, d'après lui, cette forme est perfective puisque *cantare* « conlleva la representación de un acontecimiento concebido invariablemente en la anterioridad de otro » (2004 : 120). C'est-à-dire, il s'agit d'une forme avec un « double paramétrage », car elle renvoie à un espace temporel de type « présent-futur » (paramètre 1) et en même temps

CORPUS ET DONNÉES

Le texte des *Flores de Derecho* fut composé dans la deuxième moitié du XIII^e siècle par Jacobo de Junta, jurisconsulte de la cour castillane d'Alphonse X. Il s'agit d'un traité destiné au roi à sa propre demande, dans lequel l'auteur décrit des aspects concernant les procès et oriente le roi sur la façon dont il doit se comporter dans sa fonction de juge.

L'intérêt de ce texte pour notre objet de recherche est double : d'une part, dans le discours législatif les normes s'expriment par le moyen d'hypothèses qui associent un fait supposé à une conséquence légale ($p \rightarrow q$). De ce fait, ce sont les phrases conditionnelles et les relatives hypothétiques qui sont les plus fréquentes, justement les contextes syntaxiques de prédilection pour l'emploi du futur du subjonctif. D'autre part, on dispose d'une édition exceptionnelle de ce texte, réalisée par Jean Roudil (2000)². Cette édition se compose de trois tomes, dont le premier, en six volumes, constitue une édition juxtalinéaire qui montre parallèlement les différentes lectures des dix-huit manuscrits castillans conservés de l'œuvre (qui vont du XIII^e siècle à la fin du XV^e³). Une double lecture de l'édition, horizontale et verticale, est possible, ce qui nous permet en l'occurrence d'observer de façon systématique les alternances que *cantare* présente dans le texte, en même temps sur l'axe syntagmatique et paradigmatique. Ainsi, le futur du subjonctif dans l'exemple (5), selon le manuscrit d'Oxford, présente d'importantes variations paradigmatiques dans l'édition juxtalinéaire pour la subordonnée temporelle introduite par *quando*. En revanche, aucune variation temporelle n'est attestée pour le verbe de la protase conditionnelle de ce même exemple. D'un point de vue syntagmatique, par ailleurs, l'édition de Roudil permet d'observer les possibles relations entre le temps et le mode du verbe principal (*podra / pueda / podría*) et les alternances de la subordonnée temporelle.

à la « anterioridad de otro acontecimiento, localizado en dicho espacio » (paramètre 2). Ceci expliquerait, selon cet auteur, son instabilité d'abord et sa disparition après.

2. L'édition juxtalinéaire à proprement parler occupe les volumes 2 à 5B du tome I, déjà paru. Les tomes II (édition raisonnée des manuscrits OX, MAe et LI) et III (*Traité de la variation. Des signes*) sont en cours de publication.

3. Voir pour la description détaillée des différents « actes d'écriture » (comme Roudil se plaît à les appeler) le volume 1. Il s'agit d'une présentation provisoire fondée sur les données de BOOST (the Bibliography of Old Spanish Texts).

(5) porque se mester los ouier non los podra auer quando los quisier (FD-OX, 5, 224)⁴

OX	ouier	podra	quisier
RA	ouier	puedan	quisiesse
ESa	ouiere	podra	quisiere
MAa	ouiere	podrie	quisiere
ESb	ouiere	podra	quisiere
ESc	ouiere	pueda	quisiere
MAB	oujere	podria	qujssiesse
MAC	ouyere	podra	quisiere
MAd			
TO	oujere	podrje	quisiese
ESd			
ESe	ouier	podra	quisier
WA	ouiere	podria	quisiere
SA			
RE	ouiere	podra	quisiere
ESf	oujere	podra	quisiere
HC	ouier	pueda	quisier
VA	ouiere	podra	quisiere

Un exemple comme le précédent donne une idée d'à quel point l'édition utilisée peut fournir des variantes d'une même forme et des variantes dans l'association des formes. Les multiples combinaisons observables dans (5) créent d'emblée une image mouvante de la corrélation des formes verbales : si la séquence *ouiere – podra – quisiere* est la plus fréquente (8 occurrences sur un total de 15), nous voyons qu'au moins quatre autres schémas sont possibles (*ouiere – podria – quisiere* ; *ouiere – podria – quisiese* ; *ouiere – pueda – quisiere* et *ouiere – pueda – quisiese*) avec des différences sémantiques sensibles, en ce qui concerne notamment la variation dans le mode du verbe principal. Pour essayer de cerner le fonctionnement du subjonctif futur dans une édition aussi polyphonique, nous avons identifié tous les cas où il apparaissait dans l'un des manuscrits au moins et nous avons systématiquement relevé les alternances avec d'autres formes. Le tableau 1 montre les occurrences de la forme *cantare* seule ou en alternance dans les différents types de propositions où on la retrouve dans l'édition des *Flores de Derecho*.

4. Pour des raisons typographiques, nous omettons certains signes graphiques utilisés par Jean Roudil pour la transcription des FD.

Tableau 1. Nombre total d'occurrences de *cantare* dans les *Flores de Derecho*

	<i>cantare</i>	<i>cantare</i> / <i>cantase</i>	<i>cantare</i> / <i>cante</i>	<i>cantare</i> / <i>canta</i>	<i>cantare</i> / <i>canté</i>	plusieurs alternances	TOTAL
conditionnelle	96	21	1	28	14	11	171
relative	31	6	2	12	16	4	71
temporelle	25	6	3	6	5	3	48
complétive	2	1	1	1	-	1	6
comparative	4	-	-	1	1	-	6
modale	2	-	1	-	1	1	5
concessive	1	-	1	-	-	1	3
TOTAL	161	34	9	48	37	21	310

ALTERNANCE CANTE / CANTARE

Pour nombre d'auteurs, dont Veiga (1989 et 2006) ou López Rivera (1994), *cantare* et *cante* sont sémantiquement équivalents, mais ils se différencient par leur distribution syntaxique. Ainsi, López Rivera écrit :

Cante et *cantare* répondent aux mêmes contenus aspectuels, temporels et modaux. Ils diffèrent, en revanche, dans leur distribution syntaxique ; *cante* ne souffre aucune restriction d'emploi, il apparaît aussi bien dans les propositions indépendantes que dans les subordonnées ; *cantare* se limite, au contraire, aux propositions subordonnées (et pas dans n'importe quel type). (1994 : 116, notre traduction)⁵

Veiga (2006 : 144-145) exprime des propos similaires à ce sujet :

Les formes *cante* et *cantare* coïncidaient ainsi en espagnol ancien, dans leur valeur modale comme formes subonctives et comme formes de non-irréalité, de même que dans la valeur temporelle qu'elles exprimaient. Leur comportement syntaxique, en revanche [...] était très différent. (notre traduction)⁶

5. « *Cante* y *cantare* responden a los mismos contenidos aspectuales, temporales y modales. Difieren, en cambio, en su distribución sintáctica; *cante* no sufre ninguna restricción de aparición, se documenta por igual en oraciones independientes y subordinadas; *cantare* se reduce, por el contrario, a comparecer en oraciones subordinadas (y no en todos los tipos). »

6. « Las formas *cante* y *cantare* coincidían en el antiguo español, pues, en su valor modal como formas de subjuntivo y como formas de no irrealidad, así como en el valor temporal por ambas expresado. Muy diferente era, en cambio, [...] su comportamiento sintáctico. »

L'étude de López Rivera (1994) sur un corpus d'un millier d'occurrences allant du XIII^e au XVI^e siècle montre que *cantare* ne pouvait s'employer que dans les subordonnées des types suivants :

conditionnelles	42,3 %
relatives	39,3 %
temporelles	14,06 %
modales	1,6 %
locatives	1,7 %
concessives ⁷	0,5 %

Comme le montre le tableau 1, nous avons constaté que dans les *Flores de Derecho* les contextes syntaxiques d'apparition de *cantare* correspondent à ceux décrits dans la bibliographie. De même, l'alternance *cante* / *cantare* est très peu représentée : ces deux formes conservent dans le texte étudié la distribution syntaxique presque complémentaire signalée par les études mentionnées.

ALTERNANCE CANTARE / CANTASE

Veiga (2006) s'occupe de l'alternance *cantare* / *cantase* dans les phrases conditionnelles. Il considère qu'il s'agit de « constructions hybrides » (« esquemas híbridos »), suivant ce que Keniston appelle « mixed conditions » dans lesquelles « the point of view of the speaker or writer changes during the expression of the sentence, shifting from more vivid to less vivid, or from less vivid to more vivid » (Keniston 1937 : 413). Keniston explique plus loin : « While in the strictest sense such combinations are illogical, they are nevertheless a perfectly natural linguistic phenomenon, particularly in speech, where the improvised character of discourse leads to sudden shifts in point of view » (1937 : 418).

Les exemples (6) – (7) présenteraient une rupture de concordance, explicable à partir d'un changement de focalisation de l'événement de la part du locuteur :

- (6) Si tuviere, daría
(7) Si tuviese, daré

Dans leur étude sur les conditionnelles au Moyen Âge, Guillermo Rojo et Emilio Montero (1983) trouvent des exemples de structures hybrides avec subjonctif imparfait dans la protase et indicatif présent ou futur dans l'apodose : les phrases du type *si tuviese, doy* ou *si tuviese, daré* atteignent des occurrences significatives (> 10%) entre 1250-1325.

7. Autres (cas isolés) : complétives (2 exemples), comparative de mode (1 exemple).

Rafael Cano Aguilar, de son côté, mentionnait brièvement l'alternance *cantare* / *cantase* dans son manuel de 1988 :

Le temps appelé futur du subjonctif ne se distinguait pas clairement des autres temps de ce mode : comme eux, il signifiait « hypothèse », « possibilité » ou « éventualité », référées au futur, mais aussi au présent, ce qui le faisait coïncider partiellement avec le présent ; dans les contextes où s'intensifiait la nuance d'« hypothèse » (dans les structures conditionnelles, par exemple) il pouvait être remplacé par l'imparfait. (1988 : 164, notre traduction)⁸

Dans une série de travaux consacrés récemment aux conditionnelles en espagnol médiéval, Cano Aguilar apporte de nouveaux éléments sur l'alternance *cantare* / *cantase*. Il constate que le subjonctif imparfait, *cantase*, employé dans les protases des conditionnelles, ne s'emploie pas uniquement pour exprimer des conditions irréelles, mais qu'il peut évoquer un *continuum* d'hypothèses allant de la probabilité à l'impossibilité. À partir de l'étude d'un corpus d'ouvrages appartenant à des genres différents, il souligne le comportement particulier des conditionnelles dans la *Première Partie* d'Alphonse X, où l'alternance *cantare* / *cantase* dans les protases est plus fréquente qu'ailleurs. Il précise :

il arrive que la protase en *-se* alterne avec d'autres en *-re*, même au présent de l'indicatif, ou qu'elle apparaissent dans un contexte où on trouve d'autres types de conditionnelles [...] il est fréquent de voir alterner des lois dont la casuistique s'exprime au présent et des lois dans lesquelles il est fait usage de *-se*. (2008b : 222, notre traduction)⁹

Et à propos de la construction *si tuviese, doy*, Cano explique dans ce même article :

Il faut remarquer la combinaison de *-se* avec le présent de l'indicatif dans l'apodose [...]. Dans la seule *Primera partida* cette combinaison est non seulement attestée, mais elle représente la majorité des cas (17 occurrences : 60,71 %), en accord avec ce que l'on trouve dans cette œuvre en dehors de ce type de discours. (2008b : 215, notre traduction)¹⁰

8. « El llamado futuro de subjuntivo no se distinguía con claridad de los otros tiempos de este modo: como ellos, indicaba 'hipótesis', 'posibilidad' o 'eventualidad', referidas al futuro, pero también al presente, por lo que se cruzaba con el presente; en contextos donde el matiz de 'hipótesis' se intensificaba (p. ej. en las estructuras condicionales), podía sustituirse por el imperfecto. »

9. « puede ocurrir que la prótasis con *-se* alterne con otras en *-re*, incluso en presente de indicativo, o se inserte en un entorno donde están presentes esos otros tipos condicionales [...] es habitual que vayan alternando leyes cuya casuística se expresa con *-re* con leyes en que se use *-se*. »

10. « es notable la combinación de *-se* con presente de indicativo en la apódosis [...]. Sólo en la *Primera partida* dicha combinación alcanza no sólo presencia, sino la mayoría de casos (17 apa-

Dans certains passages des *Flores de Derecho*, ainsi que dans la *Segunda Partida*, nous avons observé une triple variation entre les formes *canta* / *cantare* / *cantase* qui permet d'introduire une gradation dans l'expression de l'hypothèse (représentée dans le schéma 1) :

(8) si el demandador **demanda** aquella cosa por suya quier sea mueble quier rayz · et la cosa **apareciere** deue seer metido en tenencia d'ella (FD-OX, 4.298)

(9) Deue se otrosi trabajar en buena manera de ayuntar algun tesoro, de que se pueda acorrer, quando algun grande fecho **fiziere**, e se le **descobriesse** a so ora, por que lo pudiesse mas ligeramente acometer, e acabar (SP, Título I, ley 4)

(10) Otrosi en seyendo e en caualgando, e otro tal quando **comiere**, o **beuiere**, e otrosi en su yazer: e aun quando **dixesse** alguna razon (SP, Título V, ley 4)

Schéma 1. Gradation dans l'expression de l'hypothèse

+ probable		- probable
indic. prés. / subj. futur	subj. futur	subj. imparfait

Lorsque plusieurs hypothèses sont exprimées dans un même énoncé, on peut observer une gradation qui s'effectue généralement dans la même direction (du plus au moins probable) :

1 ^{re} hypothèse	2 ^e hypothèse
indicatif présent →	indicatif présent ou subjonctif futur
subjonctif futur →	subjonctif futur ou subjonctif imparfait (mais non à l'indicatif présent)
subjonctif imparfait →	subjonctif imparfait (mais non à l'indicatif présent ou au subjonctif futur)

riciones: 60,71 %), en congruencia con lo que ocurre en esta obra también fuera de tal tipo de discurso. »

ALTERNANCE CANTARE / CANTÉ

L'étude du texte de Jacobo de Junta a permis aussi d'observer une alternance qui n'est pas décrite dans les travaux consacrés au subjonctif futur. Il s'agit de la variation entre *cantare* et *canté*, telle qu'elle est illustrée dans les exemples suivants :

(11) Si algun sieruo **fuer** mayordomo de su sennor e el sennor **mando** a su muerte a su heredero quel aforrasse (...) puede-l demandar en iuyzio que reciba la cuenta (FD-OX, 4, 69-ss)

(12) pues que ambas las partes assi **iuraren** deuedes les dar plazos conuenibles a que prouen aquello que **prometieron** que de prouar (FD-OX, 5, 115-ss)

OX	iuraren	prometieron
RA	juraren	prometiron
ESa	iuraren	prometioron
MAa	iuraren	prometieron
ESb	iuraren	prometieron
ESc	ouieren iurado	prometieron
MAb	iuraren	prometieron
MAc	iuran	prometieron
MAd		
TO	iuraren	prometiere
ESd		
ESe	iuraren	prometiron
WA	iuraren	prometieren
SA		
RE	iuraren	juraron
ESf	iuraren	prometieron
HC	iuraren	prometieron
VA	iuraren	prometio

L'exemple (11) montre une alternance syntagmatique entre le subjonctif futur (*fuer*) et le passé simple (*mando*) dans deux protases coordonnées dépendantes d'un même verbe principal au présent de l'indicatif (*puede-l demandar*).

Dans l'exemple (12), l'on peut constater une alternance paradigmatique entre le verbe de la relative au passé simple (*prometieron* / *prometio*) dans la plupart des manuscrits et le subjonctif futur (*prometiere* / *prometieren*) dans les manuscrits TO et WA.

L'exemple (13) présente un nouveau cas d'alternance paradigmatique entre *pusierdes* / *pusiestes* :

(13) Et si a este plazo que-l pusierdes aun non uenier deue seer aplazado fata... (FD-OX, 4, 449)

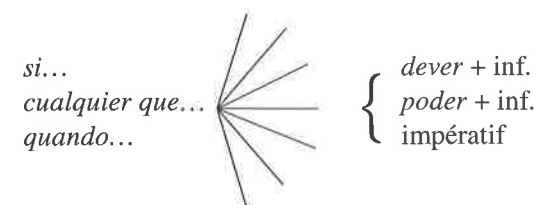
OX	pusierdes
RA	posiestes
ESa	pusiestes
MAa	pusiestes
ESb	pusiestes
ESc	pusiestes
MAB	pusiertes
MAC	pusiestes
MAd	
TO	pusiestes
ESd	posierdes
ESe	posierdes
WA	
SA	
RE	posistes
ESf	posistes
HC	pusiestes
VA	pusieredes

Nous reproduisons un passage plus long dans (14), qui permet de mieux apprécier la manière dont cette alternance intervient dans le discours :

(14) Pues que las prouas iuraren assi como sobredicho es el que las ouier de recibir deuelas preguntar e examinar cada un testigo por ssi assi que non sea delante ninguna de las partes nin pueda oyr lo que dixieren las prouas Primeramiente deuelas preguntar que saben d'aquel fecho sobre que son aduchas e si dixieren que saben algo d'el preguntadas como saben si por oydas si por uistas otrossi por creencia e despues preguntaldas del anno e del dia e del lugar e deuen seer escriptas todas las parabras que dixieren las prouas assi como fueren dichas Et si por auentura erro la proua en su testimonio diziendo o non diziendo puedelo emendar ante que uaya fazer otras cosas o que se parta del lugar Otrossi si dixier alguna palabra escura o dubdosa puedela declarr en esla misma razon Mas desque la testimonia comenzar adezir su testimonio non deue fablar con ninguna de las partes fata que la aya acabada nin el que la recibir non ge deue consentir (FD-OX, 5/A, 300-ss)

Ce passage présente, comme souvent dans *FD*, une série d'hypothèses portant sur l'avenir, exprimés par le futur du subjonctif dans les subordonnées et un verbe modal (*poder*, *dever*) à l'indicatif présent dans la principale. Le prétérit (*erro*) se place également à l'intérieur d'une subordonnée exprimant l'hypothèse au futur.

Nous pensons que cette alternance révèle le processus de construction du discours à l'œuvre dans *FD*. Ce processus concerne deux niveaux : un niveau micro-discursif, fixe, où sont reliés un cas de figure et une conséquence légale :



Il s'agit ici d'une structure binaire où le premier terme introduit une unité indéterminée, de type général, et le deuxième une conséquence fortement déterminée.

À un niveau supérieur (macro-discursif), le texte révèle une double focalisation de l'enchaînement discursif : d'un côté, les unités binaires du niveau micro-discursif se succèdent pour envisager toutes les possibilités et leurs conséquences. De l'autre, les hypothèses de futur, au fur et à mesure qu'elles sont verbalisées dans le discours, acquièrent un statut nouveau : de réalisables elles deviennent réalisées et peuvent désormais être reprises par un prétérit. Autrement dit, à l'intérieur d'un temps futur où certains cas de figure peuvent se présenter, l'énonciateur opère une réorganisation chronologique et modale des hypothèses qui permet le passage du subjonctif futur à l'indicatif passé.

L'étude de ces trois cas d'alternances montre que la concordance verbale est un principe d'organisation syntaxique à travers lequel l'énonciateur exprime la cohérence et la cohésion de son discours. La concordance grammaticale est mise en œuvre lorsque l'énonciateur porte un regard unitaire sur les événements reliés à l'intérieur d'une phrase (et entre les différentes phrases reliées les unes aux autres). En revanche, il peut modifier son regard sur les événements, à l'intérieur d'un texte mais aussi d'une phrase. Dans les *Flores de Derecho*, la modalité de discours hypothétique portant sur le présent ou le futur accepte un degré de réalisation modulable (d'où les alternances *canto / cantare / cantase*). Par ailleurs, cette modalité de discours hypothétique se superpose à une modalité narrative, où s'enchaînent les différents cas de figure. Leur manifestation discursive leur permet d'apparaître comme réels, même s'ils évoquent toujours des faits hypothétiques (d'où le remplacement de *cantare* par *cantó*). Ces différentes alternances s'expliquent alors par une cohérence pragmatique, textuelle, qui peut entrer en conflit avec la concordance grammaticale et provoquer ainsi des discordances apparentes.

Mónica CASTILLO LLUCH et Marta LÓPEZ IZQUIERDO
Université de Strasbourg et Université Paris 8

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Corpus

La tradition d'écriture des Flores de Derecho, Roudil, Jean (éd.), Paris, *Annexes des Cahiers de Linguistique Hispanique Médiévale*, vol. 13 (t. I, vols. 1-5, 2000-). [FD]

La Segunda Partida, éd. de Gregorio López, Salamanca, 1555. [SP]

Travaux cités

ÁLVAREZ RODRÍGUEZ, A., 2001, *El futuro de subjuntivo del latín al romance*, Málaga, Universidad de Málaga.

CANO AGUILAR, R., 1988, *El español a través de los tiempos*, Madrid, Arco/Libros.

CANO AGUILAR, R., 2007, « Irrealidad, probabilidad y discurso referido en las condicionales con -se en castellano medieval (s. XIV) », *Studia Romanistica*, n° 7, p. 33-44.

CANO AGUILAR, R., 2008a, « Sobre la realidad de las condicionales “irreales” en castellano medieval », in Company Company, C., Moreno de Alba, J. G. (éds.), *Actas del VII Congreso Internacional de Historia de la Lengua Española*, I, Madrid, Arco/Libros, p. 449-465.

CANO AGUILAR, R., 2008b, « Sobre la “irrealidad” de las condicionales en -se en castellano medieval (siglo XIII) », in Stark, E., Schmidt-Riese, R., Stoll, E. (éds.), *Romanische Syntax im Wandel*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, p. 211-224.

CANO AGUILAR, R., (à paraître), « Condicionales en indicativo en castellano (siglo XV) », in *Homenaje a Humberto López Morales*, Sevilla, Universidad de Sevilla.

KENISTON, H., 1937, *Spanish Syntax List*, New York, Holt Rimchard and Winston.

LÓPEZ RIVERA, J. J., 1994, *El futuro de subjuntivo en castellano medieval*, *Verba*, Anexo 38.

LUQUET, G., 2004, *La teoría de los modos en la descripción del verbo español*, Madrid, Arco/Libros.

ROJO, G., MONTERO, E., 1983, *La evolución de los esquemas condicionales (potenciales e irreales) desde el «Poema del Cid» hasta 1400*, Santiago de Compostela, Universidad de Santiago de Compostela.

VEIGA, A., 1989, « La sustitución del futuro de subjuntivo en la diacronía del verbo español », *Verba*, n° 16, p. 257-338.

VEIGA, A., 2006, « Las formas verbales subjuntivas. Su reorganización modo-temporal », in Company Company, C., *Sintaxis histórica de la lengua española. Primera parte: La frase verbal*, México, Universidad Nacional Autónoma de México, Fondo de Cultura Económica, 2006, p. 95-240.